



-  AC1: Servitude de protection des monuments historiques (dont Périmètre de Protection Modifié et Périmètre de Délimitation des Abords)  
Immeuble
-  AS1: Servitudes attachées à la protection des eaux potables  
Périmètre immédiat  
Périmètre rapproché  
Périmètre éloigné
-  EL11: Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes expresses et des déviations d'agglomérations
-  I1: Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipeline d'intérêt général destiné au transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression
-  I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :  
Servitudes relatives aux lignes électriques de 2ème catégorie  
Servitudes relatives aux lignes électriques de 3ème catégorie  
«Champsans-Mesnay, Arbots-Champsans»
-  PM1: Servitude résultant d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (Zone rouge, Zone bleue)
-  T1: Servitude relatives aux chemins de fer
-  T5: Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation aérienne et servitude aéronautique de dégagement et de balisage
-  Bois et forêt relevant du régime forestier